Fabien Jobard

Le racisme policier

« Racisme policier » est une catégorie d’analyse (« la police agit-elle de manière volontairement inégale selon les individus ou les groupes en raison de leur origine ? ») et une accusation (le racisme est un délit). Le terme « racisme » obscurcit donc le débat sur la police, mais dans le même temps il s’impose de manière presque naturelle. D’abord parce que la police est en charge du contrôle des étrangers, et les étrangers, ou ceux qui semblent tels, constituent l’une de ses clientèles privilégiées. Ensuite parce que les sociologues de la police ont insisté dès les années 1960, sur la « culture policière » dont, avec le sentiment permanent d’être assiégé, l’inclination autoritaire ou le machisme, le racisme constituait une dimension centrale.

L’appréhension du phénomène a cependant évolué. Dans un premier temps, les sociologues considéraient le racisme policier comme un attribut des policiers eux-mêmes. Les hommes qui épousaient le métier choisissaient une profession dont ils attendaient qu’elle rétribue leur aspiration à satisfaire la défense de l’ordre social et des hiérarchies raciales. Sous l’effet de l’ouverture aux femmes, puis aux personnels des outre-mers, puis aux candidats issus de l’immigration, sous l’effet aussi de la plus grande sélectivité des concours, les services de police ont vu leur population changer, et diminuer les orientations racistes préalables des policiers.

Mais ces évolutions n’ont pas empêché que surviennent, en Angleterre en 2011, ou en France depuis le début des années 1990, des émeutes urbaines, des révoltes de la jeunesse urbaine, principalement immigrée ou descendante d’immigrés, visant la police en raison de ses comportements discriminatoires et racistes. Après les émeutes de Londres en 1981, une commission d’enquête avait remis un rapport décisif sur l’évolution ultérieure de l’organisation des polices. Ce rapport Scarman estimait que si des policiers étaient racistes, l’institution ne l’était pas. Une quinzaine d’années plus tard, un nouveau rapport fut remis, après un scandale policier lié à un meurtre raciste, le rapport MacPherson (1999). Il établit cette fois un « racisme institutionnel », c’est à dire un comportement général de l’institution de la police en défaveur des minorités, qui n’est pas le produit des attitudes des agents.

Ce rapport a eu un impact à la fois immense et partiel sur les polices anglaises. Immense, car il a amené l’extinction des expressions et attitudes ouvertement racistes dans les services de police. Mais il n’a pas permis aux forces de police de rebattre les cartes sur la pleine acceptation des policiers issus des minorités, alors mêmes qu’ils souffrent d’un rapport difficile au public. Non plus de penser les modalités d’un service de police équitable et juste à l’égard de tous, et de résoudre cette difficulté selon laquelle les clientèles policières sont, de tous temps et en tous lieux, des populations urbaines, masculines, jeunes, dépourvues de travail ou de diplôme… population qui se recrutent principalement dans les rangs des descendants d’immigrés.

A l’égard de cette expérience, à l’heure où le Conseil de l’Europe estime dans le rapport de visite de février 2015 que la police française « semble contribuer » aux « discours et actes haineux et discriminatoires », il est nécessaire à la police française de se penser comme institution problématique, ce par la nature même de son mandat, et non de se penser immunisée par le truchement du seul respect de la loi, ou seulement menacée par la présence éparse de policiers racistes.